

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire ജന്ദ്യജന്ദ്യ

Séance du Jeudi 23 Septembre 2021

L'an 2021, le 23 septembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 17 septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 17 septembre 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : 61 Nombre de membres présents : 44 Nombre de membres ayant

donné pouvoir : 8

Nombre de membres excusés : 7 Nombre de membres absents : 2

Date de convocation : 17 septembre 2021

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

1 OCT 2021 et affichage le :

1 OCT. 2021 7 - Finances Locales

7.10 - Divers

<u>Objet</u> : Parc d'Activités "Le Maupas" - Requalification de l'espace commercial : Exonération des pénalités

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	х				
Mme Nathalie BOUILLARD	х				
Mme Catherine CAILLY	х				
M. Pascal DALIGAULT	х				
M. Sylvain DELANGE	х				
Mme Valérie DESQUESNE	х				
M. Jean ELISABETH			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Najat LEMERAY	Х				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD		X : M. Arnaud BREARD			
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	Х				

		Excusés				
Noms des Conseillers	Présents	* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents	
PONTECOULANT						
M. Jean-Pierre MOURICE				х		
CAINT DENIS DE MARRE			11.			
SAINT-DENIS-DE-MERE M. Manuel MACHADO				Х		
	L					
TERRES-DE-DRUANCE	r:					
M. Jean TURMEL	X					
BEAUMESNIL						
M. Gilles PORQUET	Х					
CAMPAGNOLLES						
Mme Catherine GOURNEY			1			
LECONTE	Х					
M. Denis JOUAULT	Х		1			
M. Denis JOUAULT	, x					
LE MESNIL-ROBERT			4			
M. Jean-Claude RUAULT	Х					
NOUES-DE-SIENNE						
Mme Coraline BRISON-						
VALOGNES	Х					
M. Olivier JEANNEAU	Х					
Mme Colette JOUAULT	X	ATTENDED				
Mme Bernadette LEROY	Х					
M. Georges RAVENEL	Х					
PONT-BELLANGER						
M. Christian MARIETTE	Х					
SAINT-AUBIN-DES-BOIS	l v					
M. Maurice ANNE	Х		1			
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU						
Mme Catherine GARNIER	Х					
SOULEUVRE-EN-BOCAGE						
Mme Annick ALLAIN	Х					
M. Alain DECLOMESNIL	Х					
M. Régis DELIQUAIRE	Х					
M. Didier DUCHEMIN	Х					
M. Marc GUILLAUMIN	Х	-17				
M. Francis HERMON	Х					
Mme Marie-Line LEVALLOIS	х					
M. Eric MARTIN	Х					
Mme Natacha MASSIEU					Х	
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN			
Mme Cyndi THOMAS			X : M. Eric MARTIN			

		Excusés			
Noms des Conseillers	Présents	* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à ; (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
Mme Isabelle BACHELOT				x	
M. Frédéric BROGNIART			X : M. Jean-Paul ANGENEAU	- ~	
Mme Caroline CHANU			X : M. Serge COUASNON		
M. Gilles FAUCON	х		N. F. St. Be Cook Eliter.		
Mme Brigitte MENNIER			1	х	
Mme Sabrina SCOLA				- ~ -	Х
VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	Х				
Mme Marie-Noëlle BALLE			X : Mme Annie ROSSI		
Mme Cindy BAUDRON				Х	
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	Х				
M. Serge COUASNON	Х				
Mme Nicole DESMOTTES	Х				
M. Corentin GOETHALS	Х				
Mme Catherine MADELAINE				Х	
M. Gilles MALOISEL	Х				
M. Pascal MARTIN			X : Mme Jane PIGAULT		
M. Gérard MARY			X : Mme Valérie OLLIVIER		
Mme Marie-Odile MOREL	X				
Mme Valérie OLLIVIER	Х				
M. Régis PICOT				Х	
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	Х				
M. Guy VELANY	Х				
TOTAL	43	1	8	7	2
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers	44				
présents					
Quorum En raison de la période de crise					
sanitaire liée à la pandémie de la					
COVID-19, et jusqu'à la fin de			24		
l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des			21		
membres en exercice présents					
(IV de l'article 6 de la Loi n°2020- 1379 du 14 novembre 2020)					
Nombre de votants					
(conseillers présents +					
pouvoirs*)					
*En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la					
COVID-19, et jusqu'à la fin de			52		
l'état d'urgence sanitaire, un					
conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs					
(IV de l'article 6 de la Loi n°2020-					
1379 du 14 novembre 2020)					

Mme Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Afin de favoriser l'attractivité du parc d'activités « Le Maupas », la communauté de communes de la Vire au Noireau, en collaboration avec le supermarché « Intermarché », a lancé en décembre 2017 un programme de requalification de l'espace commercial du Maupas. La mise en œuvre de ce programme a nécessité des travaux de terrassement, de voirie mais également d'aménagement paysager. Une consultation a été lancée. Les marchés ont été attribués ainsi :

- Lot 1 Terrassements, voiries, réseaux attribué à l'entreprise PIGEON TP pour un montant total de 373 559,83 € TTC dont 212 285,46 € TTC financés par la Communauté de communes,
- Lot 2 Aménagements paysagers attribué à l'entreprise ID VERDE pour un montant total de 28 070,18 € TTC dont 14 875,99 € TTC financés par la Communauté de communes.

Les travaux de terrassement (lot 1) ont débuté le 8 novembre 2018 pour une durée de 9 semaines. L'exécution des prestations a été suspendue en raison des congés d'hiver entre le 21 décembre 2018 et le 8 janvier 2019. L'achèvement des travaux était prévu le 28 janvier 2019. Toutefois, des adaptations techniques ont dû être réalisées par PIGEON TP (pose d'un portique, ajout de bordures). Le délai de réalisation des prestations a été prolongé par avenant jusqu'au 17 mai 2019. PIGEON TP a achevé ses prestations le 17 juillet 2019.

Les travaux d'aménagements paysagers (lot 2) ont débuté le 06 mars 2019 pour une durée de 12 semaines soit jusqu'au 29 mai 2019. ID VERDE a achevé ses prestations le 17 juillet 2019.

Ainsi, un retard dans l'exécution des travaux a été constaté pour ces deux lots. La durée du retard pour le lot 1 est de 61 jours (du 17 mai au 17 juillet 2019). La durée du retard pour le lot 2 est de 49 jours (du 29 mai au 17 juillet 2019).

Conformément à l'article 11.1 du CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières) « Lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, une pénalité fixée à 200,00 €. ».

Au total le montant des pénalités exigible est de 22 000 € détaillé ainsi :

Lot 1: 61j x 200 € = 12 200 €
Lot 2: 49j x 200 € = 9 800 €

Cependant, le retard des entreprises peut être justifié par la nécessaire coordination de ce chantier avec l'opération voisine et concomitante de redéploiement de l'hypermarché Les Mousquetaires dont les imprévus sont venus impacter le délai de réalisation de l'opération intercommunale. La responsabilité de PIGEON TP et ID VERDE ne peut être retenue.

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 13 septembre 2021, il est ainsi proposé au conseil communautaire :

- D'exonérer la totalité des pénalités de retard applicables à PIGEON TP et ID VERDE dans le cadre de cette opération.
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exonération de ces pénalités.

VOTE Vote ordinaire à main levée : Pour : 52 Contre : 0 Abstentions : 0 ☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits Au registre suivent les signatures.

> Le Président, M. Marc ANDREU SABATER

